



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5346<sup>e</sup>** séance

Lundi 16 janvier 2006, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mahiga .....	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Mayoral
	Chine .....	M. Li Junhua
	Congo .....	M. Ikouebe
	Danemark .....	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique .....	M. Olson
	Fédération de Russie .....	M. Denisov
	France .....	M. Duclos
	Ghana .....	Nana Effah-Apenteng
	Grèce .....	M. Vassilakis
	Japon .....	M. Kitaoka
	Pérou .....	M. De Rivero
	Qatar .....	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie .....	M. Burian

### Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Karel De Gucht, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Karel De Gucht, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Karel De Gucht, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

Je lui donne à présent la parole.

**M. De Gucht** : Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité, de m'avoir invité et de me donner l'occasion de prendre la parole dans cette enceinte au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Belgique exerce la présidence de l'OSCE. En assumant cette fonction, la Belgique démontre clairement son engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale.

L'OSCE est une organisation régionale aux termes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Elle a joué un rôle essentiel pour combler le fossé qui divisait l'Europe de la guerre froide. Elle a,

depuis, développé un corps d'engagements, de normes et de principes qui lient l'ensemble de ses membres. Ceci constitue l'essence d'une sécurité collective moderne au sens le plus large. Je réitère ici notre profond attachement à ces principes communs, qui sont aussi ceux de l'Organisation des Nations Unies.

Après une années 2005 pleine de défis, la contribution de l'OSCE, de par son mandat transversal, à la paix et à la sécurité en Europe est désormais mieux reconnue. Et l'OSCE se porte mieux aujourd'hui qu'au début de l'année dernière. Le Conseil ministériel de Ljubljana de décembre dernier a été l'occasion d'un dialogue renouvelé et d'une meilleure entente. C'est donc avec optimisme que la Belgique assume ses nouvelles responsabilités.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exposer les lignes de force du programme de notre présidence de l'OSCE.

Nous serons appelés, en premier lieu, à jouer un rôle actif dans la réforme institutionnelle de l'OSCE. En effet, au Conseil ministériel de Ljubljana, un accord a été obtenu sur une révision des échelles de contribution et sur une feuille de route pour les réformes institutionnelles de l'OSCE afin de mieux l'adapter aux défis actuels. Cette feuille de route indique les domaines dans lesquels les négociations de réforme doivent être menées sous la présidence belge. Nous y attachons une grande importance et nous prendrons cette tâche très au sérieux. J'ai l'intention de nommer un haut représentant de mon administration afin de mener cet exercice à bien.

En deuxième lieu, la Belgique veillera à un meilleur équilibre entre les trois dimensions – politico-militaire, économique et humaine – de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité. Elle s'efforcera de renforcer la dimension économique et environnementale, tout en mettant l'accent sur la coopération régionale et la sécurité dans le domaine du transport.

En effet, la sécurité n'est jamais définitivement acquise. Elle doit faire l'objet d'une attention constante, d'un investissement continu et d'une responsabilité partagée. Les changements qui se sont produits depuis la création de l'OSCE ont été immenses et, pour la plupart, positifs. Le risque d'un conflit à l'échelle du continent européen a disparu. Mais la sécurité et la stabilité en Europe demeurent une des préoccupations principales de l'OSCE. Il n'y aura

pas de démocratie sans stabilité. Inversement, la paix et la sécurité présupposent le respect de la démocratie, des libertés civiles et des droits de l'homme. Il n'y a pas de stabilité durable sans développement économique.

En ce qui concerne le thème du transport et le renforcement de la dimension économique, la présidence belge souhaite aussi attirer l'attention sur la situation particulière des pays enclavés. Nous voulons coopérer avec le Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action approuvé à Almaty en 2003. Nous voulons aussi renforcer la coopération entre l'OSCE et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe afin de promouvoir la mise en œuvre des normes et instruments juridiques.

En troisième lieu, une place centrale sera accordée aux thèmes de la lutte contre la criminalité internationale et de la promotion de l'état de droit. La criminalité transfrontalière constitue, avec le terrorisme, une des nouvelles menaces les plus graves pour nos sociétés. L'ampleur de cette menace a été reconnue dans le document final du Sommet des Nations Unies en septembre 2005. C'est aussi un problème qui préoccupe nos citoyens.

La lutte contre la criminalité organisée n'est pas un thème nouveau pour l'OSCE, comme en témoignent ses plans et actions contre la traite des êtres humains, le commerce illicite de drogues et d'armes, le blanchiment des ressources issues d'activités criminelles et la corruption. L'OSCE dispose d'instruments pour le renforcement de l'état de droit et la formation de la police et de la justice. Notre présidence souhaite consolider cet acquis, donner un nouvel essor aux actions de l'OSCE dans ce domaine et y injecter quelques idées nouvelles. Dans la lutte contre la criminalité organisée, la Convention des Nations Unies de 2002 contre la criminalité transnationale organisée, appelée Convention de Palerme, est l'instrument juridique international par excellence dans ce domaine. L'OSCE offre un cadre utile pour promouvoir sa ratification et pour fournir un appui spécifique à sa mise en œuvre par les États participants de l'OSCE.

En quatrième lieu, la Belgique s'efforcera de contribuer à la prévention des conflits et à la gestion

des crises. L'attention se portera plus spécifiquement sur le Kosovo et sur ce qu'on appelle les conflits gelés, en Moldova-Transnistrie, au Haut-Karabakh et en Géorgie-Ossétie du Sud. L'OSCE n'a, par elle-même, ni la vocation ni les moyens d'imposer une solution. Elle peut par contre, et c'est d'ailleurs sa mission, encadrer et faciliter l'émergence d'une solution, pour autant que la volonté de négocier existe réellement chez les principales parties concernées.

La question du Kosovo fera l'objet d'une attention particulière de la part de la présidence belge. Aujourd'hui, la Mission de l'OSCE au Kosovo (OMIK) est la plus importante de toutes les missions de l'OSCE, avec 1 600 personnes sur le terrain, partout au Kosovo, y compris dans les villages et dans les régions dans lesquelles vivent des minorités serbes. En collaboration avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'OMIK réalise une tâche importante dans le domaine de la reconstruction du Kosovo. Son travail est plus particulièrement axé sur la protection des minorités, la décentralisation, la démocratisation, la promotion des droits de l'homme, les élections, la formation des policiers et le soutien à l'administration.

Sous la présidence belge, il y aura lieu d'évaluer le rôle futur de la Mission de l'OSCE au Kosovo. La MINUK prévoit de mettre progressivement fin à sa présence, ce qui entraînera le transfert de tâches et de compétences à d'autres organisations, dont l'Union européenne et l'OSCE. Un dialogue approfondi et une collaboration étroite entre l'ONU, l'Union européenne, l'OSCE, l'OTAN et les autres acteurs principaux seront indispensables pour réussir au Kosovo. Le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a nommé M. Martti Ahtisaari au poste d'Envoyé spécial chargé de diriger le processus sur le statut futur du Kosovo. L'OSCE sera appelée à contribuer à la mise en œuvre du statut final. Dès lors, il est important qu'elle puisse, également en amont, jouer pleinement son rôle parmi les instances internationales concernées.

Au Moldova, l'OSCE joue un rôle important dans la médiation et la détermination du statut futur de la Transnistrie. Pendant sa présidence de l'OSCE, la Belgique souhaite contribuer d'une façon constructive aux négociations sur ce statut.

En 2005, nous avons assisté à un rapprochement entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la question du Haut-Karabakh. La présidence belge de l'OSCE

souhaite contribuer activement au processus de paix et aux efforts du Groupe de Minsk pour que ce rapprochement puisse se traduire en un règlement du conflit en 2006.

En Géorgie, l'ONU joue un rôle central dans les efforts de conciliation avec l'Abkhazie. En ce qui concerne l'Ossétie du Sud, ce rôle central est joué par l'OSCE. Nous espérons que les récentes avancées pourront ouvrir le chemin à un règlement pacifique du conflit. Parallèlement, l'OSCE effectue actuellement une évaluation des besoins économiques. La présidence belge est prête à organiser, le cas échéant, une conférence de bailleurs de fonds en 2006.

L'OSCE est aussi un acteur très actif en matière de démocratisation. À cet égard, l'observation électorale est un instrument important, même si elle est parfois contestée. Je suis convaincu de l'utilité de ce travail et compte œuvrer, en ma qualité de Président en exercice, à ce que les missions d'observation puissent continuer à remplir les tâches pour lesquelles elles ont été créées, c'est-à-dire contribuer de manière impartiale au développement démocratique. Comme Président de l'OSCE, je suis d'avis qu'il est du devoir des pays membres de recourir pleinement et en temps utile aux instruments existants conçus pour assurer la transparence des processus électoraux et en garantir la fiabilité. En tant que Président en exercice, j'ai lancé un appel au Gouvernement du Bélarus pour qu'il invite le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) à observer les prochaines élections présidentielles.

Telles sont les priorités de notre présidence en exercice de l'OSCE. Mais le programme de notre présidence est plus étendu. Nous poursuivrons et développerons aussi les autres grands thèmes de l'OSCE. Je pense notamment à la tolérance et à la non-discrimination, ou encore à la lutte contre la traite des êtres humains. Dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, nous organiserons en février 2006 un séminaire important concernant les doctrines militaires.

Concernant la non-prolifération des armes de destruction massive, l'OSCE vient d'adopter, lors du Conseil ministériel de Ljubljana, une décision qui l'engage à veiller à la mise en œuvre, par tous ses États membres, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. De plus, nous nous engagerons activement dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et

de petit calibre, les actions de l'OSCE s'inscrivant dans le Programme d'action des Nations Unies.

Nous apporterons également une attention particulière au lien entre environnement et sécurité. À cet effet, nous nous efforcerons de promouvoir l'Initiative pour l'environnement et la sécurité, réunissant l'ONU, l'OSCE et l'OTAN dans des projets de destruction de produits dangereux.

Finalement, le terrorisme est reconnu par l'ONU comme par l'OSCE comme l'une des plus importantes nouvelles menaces. Le Plan d'action de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre universel des conventions des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les membres de l'OSCE se sont engagés à ratifier et à mettre en vigueur les conventions et protocoles des Nations Unies. Au sein du Secrétariat général de l'OSCE, le « Action against Terrorism Unit (ATU) » a pour mission de superviser la mise en œuvre des instruments existants des Nations Unies et de fournir une assistance technique aux États membres dans la lutte contre le terrorisme. La présidence belge souhaite continuer à progresser sur base du Plan d'action de l'OSCE et à promouvoir la coopération entre l'OSCE et l'ONU, en particulier le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies et l'OSCE partagent les mêmes valeurs. Les deux organisations ont en commun un grand nombre de domaines d'action. Il s'agit de domaines importants tels que le respect des droits de l'homme, la démocratisation, la protection des minorités, la prévention des conflits, la gestion des crises, la lutte contre le crime organisé et contre le terrorisme et la protection de l'environnement.

Je tiens en outre à assurer le Conseil de sécurité de notre plein appui aux principes et aux recommandations de sa résolution 1631 (2005), adoptée en octobre, qui visent à renforcer la coopération et la consultation entre l'ONU et les organisations régionales, tout en reconnaissant la responsabilité principale du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité internationales. En tant que Président en exercice de l'OSCE, la Belgique s'efforcera de promouvoir davantage les synergies et les complémentarités entre l'ONU et l'OSCE. C'est pour cette raison que j'ai tenu à informer le Conseil,

dès le début de notre présidence, de nos actions au sein de l'OSCE.

Telles sont les lignes d'un programme qui se veut à la fois ambitieux et réaliste : ambitieux, parce qu'il ouvre bon nombre de nouvelles pistes à l'OSCE et en approfondit d'autres; réaliste, parce que nous sommes conscients que tout progrès ne sera possible qu'avec l'accord des 55 pays membres de l'Organisation. En tant que Président en exercice, nous avons l'intention de jouer le rôle d'un « honest broker », qui travaille pour le bien de l'Organisation dans son ensemble, au bénéfice de tous ses membres. Une bonne coopération entre l'OSCE et l'ONU est essentielle à cet égard. La Belgique, en tant que Président de l'OSCE, souhaite contribuer à cet objectif. Elle compte répondre à ce défi. J'espère pouvoir bénéficier du soutien et de la coopération du Conseil.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. De Gucht pour son exposé.

Comme il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions au Président en exercice d'en informer le Secrétariat dès maintenant.

Je vais maintenant donner la parole à ceux qui ont indiqué qu'ils souhaitaient prendre la parole.

**M. Duclos** (France) : Je voudrais tout d'abord dire que c'est pour moi un très grand plaisir de saluer aujourd'hui le Ministre des affaires étrangères de la Belgique en sa qualité de Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). C'est un plaisir d'abord parce que la France entretient avec la Belgique des liens très étroits, et plus que des liens, je dirai que nos deux pays ont des affinités extrêmement profondes. C'est un plaisir aussi parce que mon pays est attaché à l'OSCE et que d'ailleurs, un certain nombre de ses diplomates ont laissé leur nom dans l'histoire de l'OSCE. Nous nous réjouissons que ce soit un compatriote, M. Marc Perrin de Brichambault, qui exerce actuellement la fonction de Secrétaire général de l'OSCE.

Pourquoi la relation entre l'OSCE et l'ONU, sujet qui nous réunit aujourd'hui, est-elle si importante? La première raison, peut-être d'arrière-plan mais qu'il n'est pas inutile de rappeler, c'est que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe représente un modèle d'audace et d'innovation diplomatiques. Ceux d'entre nous qui ont encore le souvenir de la

division Est-Ouest, et notamment de la division qui existait en Europe à l'époque de ce grand conflit idéologique, ont en mémoire l'Acte final d'Helsinki, qui a représenté une révolution diplomatique pour un certain nombre de raisons, mais notamment sur deux points.

Tout d'abord l'Acte final a été un exercice d'ambiguïté constructive réussi, et pour nous qui sommes des diplomates, cela mérite d'être noté. Il arrive que l'ambiguïté constructive soit extrêmement utile. Cela a été en l'occurrence le cas, il faut bien le dire, grâce aux peuples eux-mêmes qui ont su saisir les perspectives qu'offrait le travail des gouvernements et des diplomates.

Helsinki a été important sur un autre plan : c'était la première fois que les droits de l'homme apparaissaient en tant que tels comme un élément majeur des relations entre les États. Et c'est la première fois qu'était suggérée l'idée, fondamentale maintenant, qu'il y a quelque chose au-dessus des États, au-dessus de la souveraineté et qui étaient les droits de l'homme.

Ensuite, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), puisqu'à l'époque, c'était la CSCE, a fait un deuxième acte d'audace diplomatique en se réinventant elle-même après la chute du mur de Berlin. Là aussi, c'est une leçon à méditer. Les mêmes acteurs, élargis à de nouveaux membres d'ailleurs, ont su se doter de structures permanentes, nouvelles, et ont su réorienter la mission même de l'organisation. Il ne s'agissait plus de chercher à dépasser la division, mais il fallait approfondir et enraciner les valeurs communes. L'OSCE d'ailleurs n'est pas restée sur ce deuxième succès puisque depuis quelques mois, elle a entrepris, à son tour, comme l'ONU, une action de réforme pour qu'elle soit encore plus adaptée aux défis de l'Europe actuelle.

La relation entre l'OSCE et l'ONU est également importante pour une autre série de raisons qui ont trait aux programmes de nos deux organisations. Aux fins actuelles de son action, l'OSCE, comme l'a indiqué M. De Gucht, a une action dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Les membres du Conseil ont pu observer que les différentes situations qu'a citées le Ministre ne se recoupent pratiquement pas avec les situations dont traite l'ONU. Il y a un point de recoupement majeur qui est le

Kosovo, et, naturellement, nous souhaitons beaucoup que nos deux organisations fassent le travail de concertation et de coordination nécessaire.

Mais dans les autres domaines, l'OSCE s'occupe de ce qu'on appelle en l'occurrence les conflits gelés, parce que là aussi, il faut se souvenir que si l'Europe apparaît comme une zone extrêmement privilégiée et stable par comparaison à d'autres continents, elle conserve malgré tout un certain nombre d'éléments de tension, et souvent d'éléments de tension très profonds qui remontent à très loin. Et c'est l'honneur de l'OSCE de traiter de ces crises, et il est bon que ces crises soient traitées par cette organisation régionale et donc, ne soient pas transférées à l'ONU. C'est une bonne répartition des tâches que nous devons conserver.

En revanche, si l'on regarde les aspects thématiques de nos ordres du jour respectifs, là, on voit, au contraire, un très grand nombre de pages de recouvrement. L'une des vocations essentielles de l'OSCE a trait aux droits de l'homme et, bien entendu, c'est aussi l'un des axes majeurs de l'ONU.

À partir des droits de l'homme, la démocratisation et l'observation des élections, auxquelles le Ministre des affaires étrangères belge a donné toute la place qu'elles méritent, sont aussi des tâches et des processus que nous avons souvent à mener aux Nations Unies, et plus particulièrement dans le cadre du Conseil de sécurité, lorsqu'il s'agit de gérer les situations d'après conflit.

Le Ministre a mentionné l'état de droit, qui au Conseil de sécurité est devenu, depuis quelques années, une préoccupation majeure. Il a mentionné la lutte contre le crime organisé. Je sais qu'il y a une coopération très pratique entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'OSCE, puisque les deux organisations ont leur siège à Vienne.

Je voudrais dire aussi qu'en matière de lutte contre l'intolérance, le racisme et l'antisémitisme, il n'est pas impossible que l'ONU puisse s'inspirer de manière utile de l'action entreprise par l'OSCE. Je dirais la même chose de la lutte contre la traite des êtres humains, qui en est à ses débuts à l'OSCE, mais qui, déjà, a donné de premiers résultats. Il s'agit probablement d'un domaine extrêmement important et douloureux sur lequel il serait très utile de pouvoir coopérer plus activement.

Bref, on aura compris que mon pays est un très grand soutien de la présidence belge de l'OSCE. M. Karel De Gucht a indiqué avec la modestie habituelle à ses compatriotes que la Belgique se proposait d'être un honnête courtier. Nous sommes certains qu'elle sera beaucoup plus que cela. Elle peut aussi compter sur notre soutien pour le renforcement des liens entre l'ONU et l'OSCE, notamment dans les domaines que je viens d'indiquer.

M. De Gucht était ici le représentant de Bruxelles, qui est la capitale de l'Union européenne, et aussi le représentant de Vienne, qui est sans doute la capitale secrète de l'Europe entendue au sens le plus large, puisque cela inclut aussi l'Amérique et l'Asie centrale. Nous sommes tout à fait confiants que la Belgique saura mener à bien l'importante mission qui lui est confiée cette année au titre de Bruxelles et au titre de Vienne.

**Nana Effah-Apenteng** (Ghana) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs qui nous ont précédés, nous voudrions remercier le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de son exposé.

Nous reconnaissons le rôle crucial joué par l'OSCE pour surmonter les clivages de la guerre froide et sa capacité, compte tenu de ses engagements, de ses règles et de ses principes, à contribuer effectivement à la recherche de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. Nous sommes donc encouragés par sa volonté de rétablir l'équilibre entre ses activités sécuritaires, économiques, y compris environnementales, et humanitaires.

Nous accueillons également avec satisfaction les préoccupations prioritaires du Président en exercice, en particulier s'agissant de poursuivre la réforme institutionnelle de l'OSCE afin de renforcer cette organisation face aux nouveaux défis et aux menaces en matière de sécurité; une réforme qui est similaire à celle que nous entreprenons actuellement à l'Organisation des Nations Unies. Les problèmes des droits de l'homme, de la traite des êtres humains, du terrorisme et de la criminalité préoccupent tous les États Membres de l'ONU.

Les droits et les problèmes des minorités ont empoisonné la vie des démocraties et ont entraîné des conflits dans de nombreuses régions du monde, et pas seulement en Afrique, mais également dans certaines

parties de l'Asie et de l'Europe. Nous reconnaissons que l'OSCE a une expérience considérable de la question des minorités nationales, et nous espérons que cette expérience très riche servira à régler certains des conflits nés des problèmes relatifs aux minorités qui se trouvent actuellement dans l'impasse dans sa zone d'opération. À cet égard, nous nous félicitons que le Président en exercice prévoit de se rendre en Arménie et en Azerbaïdjan afin d'aider au règlement de la question de l'avenir du Haut-Karabakh. Dans le même esprit, nous espérons que sa visite annoncée au Kosovo contribuera à garantir que l'OSCE joue bien le rôle qui est attendu d'elle concernant le statut futur du Kosovo.

Nous espérons que l'OSCE tirera également parti du fait que le Sommet mondial de 2005 a officiellement reconnu la nécessité d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et de renforcer leurs liens avec l'ensemble du système des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité.

**M. Burian** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Karel De Gucht, pour sa déclaration très éclairante et riche en informations. Au nom de ma délégation, je voudrais souhaiter plein succès à la Belgique durant son mandat en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Nous accueillons avec satisfaction les priorités du programme belge pour l'OSCE, telles qu'établies par le Président en exercice, ainsi que l'accent mis sur le rééquilibrage des trois piliers de l'OSCE grâce au renforcement de la composante économique, sans pour autant affaiblir les composantes humaine et politico-militaire. Cette approche correspond tout à fait aux conclusions du Sommet mondial sur les piliers du système des Nations Unies qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement et les bases de la sécurité collective.

En réaction à la déclaration du Ministre De Gucht, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, l'OSCE a joué un rôle capital pour faire de l'Europe une zone de paix et de stabilité, et nous sommes convaincus que son action demeure nécessaire pour consolider les résultats obtenus tout au long des 30 années écoulées depuis l'adoption de l'Acte Final d'Helsinki. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'entreprendre une réforme institutionnelle

de l'OSCE afin de renforcer sa capacité à relever les nouveaux défis et à faire face aux nouvelles menaces à la sécurité.

Il y a une certaine similitude entre l'ONU et l'OSCE, et pas seulement dans le domaine que je viens d'évoquer.

Les priorités du programme belge pour l'OSCE, telles que la promotion de l'état de droit, la lutte contre le terrorisme, l'élaboration d'une démarche globale et cohérente pour combattre la criminalité organisée, la recherche de nouvelles manières de renforcer les mécanismes de non-prolifération et de désarmement et d'autres encore, rejoignent les priorités de l'ONU et de son Conseil de sécurité en vue d'édifier un monde plus stable et plus sûr.

La communauté de ces objectifs et de ces défis rend la coopération entre les deux organisations encore plus opportune et urgente. Dans ce contexte, il est important de noter que le Sommet mondial a donné un nouvel appui aux efforts visant à renforcer la coopération et l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Aussi, et afin de ne pas gaspiller les ressources, cette coopération devrait-elle se fonder sur les principes de la complémentarité des activités, de la mise en commun des ressources et de la bonne répartition des tâches.

Nous pensons qu'il est essentiel pour les deux organisations de renforcer leur dialogue et leur interaction. Une meilleure communication devrait être établie grâce à des agents de liaison et des consultations régulières sur les questions d'intérêt commun à tous les niveaux appropriés, y compris celui du Président en exercice.

Deuxièmement, tout au long de son existence, l'OSCE a accumulé une capacité et une expertise très vastes dans les domaines du renforcement des institutions, des mesures de confiance, de la surveillance des élections et de la protection des droits de l'homme et des minorités. Nous pensons que son savoir-faire très précieux en matière de gestion des situations d'après conflit et de changement pourrait véritablement être une source d'inspiration pour d'autres organisations régionales. À notre sens, il pourrait être également mieux utilisé et pris en compte dans les activités des organismes et des institutions des Nations Unies, y compris dans les travaux futurs de la

Commission de consolidation de la paix nouvellement créée.

Enfin, nous apprécions spécialement l'attention particulière accordée par le Président en exercice aux questions des conflits dits gelés en République de Moldova, dans le Haut-Karabakh et en Géorgie, à l'évolution récente de la situation en Asie centrale et à la stabilisation au lendemain du conflit dans les Balkans occidentaux, notamment la question du statut futur du Kosovo. C'est là un autre domaine important de coopération et d'interaction entre l'ONU et l'OSCE.

Nous nous associons à l'hommage rendu au travail que l'OSCE a réalisé et continue de réaliser au Kosovo. Nous espérons que la mission de l'OSCE au Kosovo, composante de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, continuera de s'attacher avant tout aux problèmes touchant la démocratisation, le respect des droits de l'homme et des minorités, la liberté des médias, les élections, la formation des autorités chargées du maintien de l'ordre et le fonctionnement des institutions démocratiques, problèmes que M. De Gucht a mentionnés dans sa déclaration.

L'OSCE doit continuer de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des normes pour une société démocratique et tolérante au Kosovo, ce qui sera, à notre sens, un facteur majeur permettant d'influer sur tout le processus de définition du statut futur du Kosovo. À cet égard, je voudrais demander à M. De Gucht de bien vouloir préciser un peu les objectifs de la présidence belge concernant les activités de l'OSCE afin de réaliser des progrès dans le règlement des conflits gelés et à propos de l'avenir de la Mission de l'OSCE au Kosovo dans le contexte des pourparlers en cours sur le statut futur.

**M. Vassilakis** (Grèce) (*parle en anglais*): Je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Belgique et le remercier d'avoir pris la peine de venir à New York nous faire aujourd'hui un exposé sur le programme global de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2006. C'est une joie particulière pour moi de l'accueillir ici non seulement parce que nos pays ont des relations étroites, mais aussi parce qu'il se trouve que j'ai fait mes études en Belgique.

Il est vrai qu'il aura à faire face à un grand nombre de défis au cours des 12 prochains mois. D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, il

semble que l'OSCE est prête à s'attaquer à tous les problèmes et défis avec une énergie renouvelée, des idées neuves et une franche détermination. Nous souhaitons à M. De Gucht plein succès et espérons que ses efforts seront récompensés. L'OSCE, étant donné son rôle important et son mandat unique et multidimensionnel, le mérite certainement. Elle aura sans aucun doute le plein soutien de la Grèce.

Trente ans après l'Acte Final d'Helsinki et la création de ce qui est à présent l'OSCE, l'Europe est un continent nouveau, globalement en paix et sur le point de mettre pleinement en place de nouvelles structures de coopération. La contribution de l'OSCE – l'organisation régionale de sécurité la plus importante qui comprend et associe des pays de Vancouver à Vladivostok – a été capitale dans l'édification de la nouvelle architecture de sécurité européenne, ainsi que s'agissant d'assurer la protection des droits de l'homme et de traiter des nombreuses autres questions auxquelles les autres orateurs ont fait référence de manière détaillée.

Au cours des dernières années, l'OSCE a cherché à se redéfinir afin de mieux s'adapter à l'environnement en rapide évolution et de plus en plus complexe, qui est à l'origine des récentes difficultés auxquelles l'OSCE a eu à faire face. En dépit des difficultés – ou peut-être à cause d'elles – il est clairement apparu, en particulier au cours de l'année passée, que l'OSCE n'a pas perdu son utilité et que les préoccupations actuelles concernant les questions de stabilité et de sécurité dans l'Europe tout entière démontrent clairement la nécessité d'une organisation régionale forte et efficace qui a réussi à se réinventer et à se réorienter. La vaste expérience et la contribution importante de l'OSCE dans les Balkans en sont un exemple pertinent. Ses activités couvrent les domaines du renforcement des institutions, de la bonne gouvernance, de la primauté du droit et de l'observation des élections.

Il va sans dire que la coopération de l'OSCE avec l'ONU dans les diverses zones touchées par une crise ne contribue pas seulement à la paix et à la sécurité, mais aussi à une meilleure division des tâches, ce qui ne peut avoir que des résultats positifs.

Pour terminer, je voudrais poser au Président en exercice belge un certain nombre de questions. Il a indiqué que les trois dimensions principales de l'OSCE ont jusqu'ici reçu un traitement inégal, et que durant sa

présidence il entendait renforcer la dimension économique et environnementale. Je voudrais lui demander ce que cela recouvre. Des plans plus détaillés existent-ils pour parvenir à ce rééquilibrage? Comment les cibles seront-elles mieux définies? Et par quels moyens concrets l'objectif sera-t-il atteint? Je lui serai reconnaissant de donner de plus amples détails.

**M. Mayoral** (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais remercier le Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre Karel De Gucht, pour le rapport qu'il vient de nous présenter sur les priorités de cette Organisation pour la présente année 2006. Nous voudrions rappeler l'intervention faite l'an passé devant ce Conseil par son prédécesseur, qui nous avait informé des tâches en cours pour ajuster l'Organisation aux nouveaux défis de sécurité (voir S/PV.5134). Nous avons le plaisir aujourd'hui d'apprendre que se poursuivent les réformes institutionnelles entreprises en son sein et que la présidence belge a inscrit, parmi ses priorités, de veiller à un meilleur équilibre entre les dimensions de l'OSCE par le biais du renforcement de sa dimension économique et en accordant une attention égale à la dimension humaine et politico-militaire.

En ce sens, nous considérons qu'il importe de souligner que la paix et la stabilité se fondent sur les piliers que sont le respect de la démocratie, des libertés civiles et des droits de l'homme, et qu'il n'est pas possible de parvenir à une stabilité durable sans assurer en priorité le développement économique.

Il nous paraît fondamental de souligner que l'Organisation s'emploie à encourager et promouvoir la primauté du droit, la défense et la promotion des droits de l'homme, en particulier dans les pays et les régions qui ont connu des conflits armés dans le passé; par exemple, le Kosovo, la Géorgie, la République de Moldova, le Haut-Karabakh sont quelques-uns des pays dont l'Organisation s'est occupée avec efficacité.

De même, nous soulignons le rôle que joue l'Organisation dans la lutte contre la criminalité organisée et dans la lutte contre le terrorisme, comme j'ai pu m'en rendre personnellement compte lors de la visite que j'ai rendue en septembre dernier à l'OSCE en tant que président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité. Nous croyons que ce sont là les deux priorités de l'Organisation et nous voudrions féliciter, par le truchement de M. De Gucht,

le Secrétaire général de l'Organisation pour le travail efficace qu'il a accompli dans ces deux domaines.

De même, M. De Gucht a signalé le rôle de l'Organisation s'agissant de la question du statut futur du Kosovo, l'une des priorités pour l'année 2006. Nous croyons comme lui que l'OSCE peut jouer un rôle clef dans le cadre des négociations et que l'Organisation continuera d'être un maillon important de la présence internationale au Kosovo.

Nous avons été heureux d'entendre le Ministre nous faire part de son intention de se rendre dans la région en février prochain et nous nous félicitons de ce qu'il ait annoncé qu'il serait en contact étroit avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Martti Ahtisaari, afin d'assurer la participation active de l'OSCE.

Enfin, nous aimerions savoir comment le Ministre perçoit le rôle futur de l'OSCE et sa coordination avec les autres organisations impliquées dans ce processus.

**Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir tout particulier de souhaiter la bienvenue à M. Karel De Gucht, que j'ai rencontré pour la première fois il y a hélas bien trop longtemps pour que nous souhaitions nous en souvenir. C'était ailleurs – il doit y avoir 20 ans. J'ai pu voir tout ce qu'il a accompli à divers titres depuis lors. Je lui souhaite la bienvenue en sa nouvelle qualité et le remercie de son exposé.

Le Conseil de sécurité reconnaît de plus en plus le rôle et l'importance des organisations régionales. La résolution que nous venons d'adopter en témoigne et je pense que ce que nous avons entendu ce matin montre les similarités qui existent entre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et ceux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Si le Conseil de sécurité a effectivement la responsabilité principale de la sécurité et de la paix internationales, nous – les deux organisations et d'autres organisations régionales – nous intéressons, dans la pratique, non seulement à la façon dont les conflits réels sont traités chacun pour son propre compte, mais également à la façon dont nous préparons et traitons les problèmes génériques associés aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Le Ministre nous a exposé les trois piliers de l'OSCE. Cette approche est très proche de celle qu'adopte le Conseil de sécurité dans les situations d'après conflit. Nous devons tenir compte des questions relatives à la sécurité, des questions politiques, constitutionnelles et économiques. Le Ministre a fait écho aux paroles de M. Kofi Annan dans son rapport pour le Sommet : il ne saurait y avoir de sécurité sans développement. Nous pourrions bien sûr également ajouter qu'il ne saurait y avoir de développement sans sécurité – ces deux concepts sont étroitement liés à celui du troisième pilier que sont les droits de l'homme.

C'est une vérité évidente pour nous tous que l'état de droit et la démocratisation sont essentiels à ce processus et qu'ils ne se résument pas à la tenue d'élections. Les élections sont un symptôme de l'état de droit; elles en peuvent être l'issue jusqu'à un certain point. Mais, en soi, les élections ne suffisent pas si les conditions, les institutions et tout ce qui entoure l'état de droit et la mise en place d'une société démocratique n'existent pas.

C'est pourquoi la contribution que l'OSCE a apportée au Kosovo est si importante. Elle reste l'un des principaux piliers de l'action qu'y mène la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). L'ONU, l'Union européenne et l'OSCE ont toutes intérêt à ce qu'une solution soit trouvée pour le Kosovo, qui tienne compte des aspirations des populations et de la nécessité, par ailleurs, d'une stabilité régionale, d'une manière qui contribue à la paix et ne soit pas source de crise et d'instabilité.

Le Ministre a également abordé la question des nouveaux défis qui se posent non seulement au Conseil de sécurité et à l'ONU, mais également à toute la famille des Nations Unies : le terrorisme, le crime organisé et tout ce qui s'y rattache sont des questions essentielles. De toute évidence, pour l'ONU et l'OSCE, il est très important de renforcer la coopération et de travailler ensemble de façon concrète, non seulement pour mettre en place la théorie et l'idée qu'il y a bien entendu des liens qui nous unissent en général, mais pour apporter des contributions concrètes partout où c'est nécessaire.

Il a présenté toute une série de domaines et de situations. Je ne peux qu'être d'accord avec lui lorsqu'il déclare que ces deux dernières années, nous

avons appris à pleinement comprendre dans quelle mesure la coopération régionale, que ce soit en vertu du Chapitre VIII ou d'autres arrangements, entre les organisations régionales et l'ONU et sa famille est fondamentale si l'on veut régler ces problèmes essentiels lorsque cela s'avère nécessaire. Il nous a montré, aujourd'hui, comment cela s'appliquait au continent européen. Je pense que le Royaume-Uni ne peut qu'être d'accord avec lui.

**M. Denisov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M. De Gucht, Président en fonction de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, et nous voudrions le remercier de son exposé.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec l'approche de la présidence belge s'agissant de structurer le travail de cette organisation pour 2006. La Russie se félicite des décisions prises lors du conseil ministériel de l'OSCE qui s'est récemment tenu à Ljubljana. Les résultats positifs sont en grande partie dus aux efforts persistants de la présidence slovène. Nous sommes convaincus que la présidence belge s'acquittera tout aussi bien de sa mission. La Russie est prête à coopérer de façon très constructive avec la présidence belge, notamment pour ce qui est de construire à partir des accords conclus à Ljubljana.

Nous sommes favorables au développement et au renforcement, dans tous les domaines, de la coopération entre l'ONU et son Conseil de sécurité, d'une part, et les mécanismes sous-régionaux, d'autre part en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment de son Chapitre VIII, en tenant dûment compte des avantages comparatifs impliqués.

Nous notons avec satisfaction qu'en tant que mécanisme régional, l'OSCE a établi une coopération étroite et fructueuse avec l'ONU dans un certain nombre de domaines clefs, essentiellement en ce qui concerne la sécurité et le règlement des conflits régionaux.

J'aimerais tout particulièrement relever la contribution due à l'OSCE dans la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sur le Kosovo, la Serbie et le Monténégro. La mission de l'OSCE dépêchée dans la province, qui fait partie de la Mission des Nations Unies au Kosovo, joue un rôle important notamment pour ce qui est de surveiller,

d'encourager et de promouvoir le respect des droits de l'homme, ainsi que de surveiller les médias locaux et, dans l'ensemble, d'introduire les normes adoptées par la communauté internationale. Ceci est particulièrement important en ce moment, étant donné le processus qui a été lancé en vue de déterminer le statut futur du Kosovo.

L'OSCE accomplit un travail important au niveau de l'appui politique fourni par l'ONU dans le cadre de l'accord pour le Haut-Karabakh, qui a récemment enregistré des progrès positifs. Nous espérons que sous la présidence belge, l'OSCE continuera de faciliter le règlement d'un certain nombre d'autres crises et conflits dans sa zone de compétence et dans le cadre de la division du travail qui s'est affirmée avec l'ONU.

La Russie, pour sa part, continuera de soutenir l'OSCE dans ses efforts.

Enfin, je voudrais une fois de plus souhaiter beaucoup de succès à la présidence belge dans l'accomplissement de sa mission en cette très difficile année 2006.

**M. Olson** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vais être très bref. Je voudrais simplement souhaiter la bienvenue au Ministre et le remercier de son exposé très complet et lui assurer, ainsi qu'à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), que ma délégation et le Conseil continueront de l'appuyer dans l'accomplissement de son programme qui complète entièrement le nôtre.

Je voudrais demander au Ministre s'il pourrait fournir un peu plus d'informations sur le rôle que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme pourrait jouer, à son avis, s'agissant d'encourager l'établissement d'institutions démocratiques en Europe et en Eurasie.

**M<sup>me</sup> Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais également me féliciter de la déclaration du Président en fonction de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Ministre des affaires étrangères de la Belgique. En tant qu'État membre de l'OSCE, nous nous félicitons des priorités fixées pour la présidence belge en 2006 et les approuvons. Je me félicite tout particulièrement que le Ministre ait souligné la coopération étroite avec l'ONU, s'agissant de la mise en œuvre des priorités et, en particulier, la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

J'ai l'honneur de présider le Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité. En cette qualité, je me félicite que le Président en exercice ait l'intention d'assurer la poursuite et le renforcement de la coopération entre l'OSCE et le CCT dans la lutte contre le terrorisme. La coopération entre l'OSCE et le CCT sert, en effet, d'exemple à la coopération que le Comité cherche à établir avec les organisations régionales dans d'autres régions du monde.

Enfin, je me félicite que la présidence belge de l'OSCE mette tout particulièrement l'accent sur la dimension économique. Comme le sait le Ministre et le Président en exercice, l'Organisation des Nations Unies a récemment décidé de créer une Commission de consolidation de la paix. Je suis convaincu que, en démarrant les travaux de la Commission de consolidation de la paix, l'Organisation des Nations Unies pourrait s'inspirer des travaux déjà entrepris par l'OSCE pour assurer la stabilisation, la démocratisation et le développement, en tant que bases d'une paix durable. J'attends par conséquent avec intérêt le renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire quelques remarques en ma qualité de représentant de la République-Unie de Tanzanie.

Je me joins aux autres orateurs pour féliciter le Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique, M. Karel De Gucht, de sa nomination à la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et pour le remercier de son exposé de ce matin. Nous rendons également hommage au Président sortant, M. Dimitrij Rupel, Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, pour le travail qu'il a accompli au cours de sa présidence.

L'OSCE accomplit un travail digne d'être félicité en complétant la tâche de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité et en répondant aux menaces à la paix dans les régions qui relèvent de son mandat.

Bien que l'Organisation ait eu à faire face à de nombreux défis l'année dernière, elle y a répondu d'une manière professionnelle et exemplaire et a empêché la poursuite de l'escalade des conflits en Asie centrale et dans le Caucase. Elle s'est également chargée du fonctionnement des unités de formation de la police, de la coordination et de la mise en

application des conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme et s'est attachée à apporter une réponse aux menaces économiques et environnementales à la sécurité.

Les priorités que l'OSCE s'est fixées au cours de la présidence belge, notamment la promotion de l'état de droit, les systèmes juridiques, l'accès à la justice, la lutte contre la criminalité internationale et un ensemble de questions économiques et politiques, sont des objectifs très ambitieux que, nous sommes convaincus, l'OSCE remplira au mieux de ses capacités.

Les activités entreprises par l'OSCE constituent, pour les autres organisations semblables dans le monde, une grande source d'encouragement et les incitent à servir d'appoint aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Pour nous, en Afrique, l'OSCE représente un exemple digne d'être copié dans les domaines de la sécurité, des institutions politiques régionales, du respect des droits de l'homme et du développement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole à M. Karel De Gucht pour qu'il réponde aux remarques faites et aux questions soulevées.

**M. De Gucht** (*parle en anglais*) : Premièrement, je souhaiterais remercier tous les représentants qui ont pris la parole au cours du débat de leur appui à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à la présidence en exercice que mon pays assume cette année.

La Slovaquie a posé une question relative au conflit dit gelé au Kosovo. En ce qui concerne les conflits dits gelés, l'OSCE occupe sans aucun doute le siège du passager en ce qui concerne l'Ossétie du Sud. Nous espérons que notre jugement initial est correct, à savoir que ce conflit dit gelé est peut-être mûr pour être traité.

Il en va probablement de même pour le Haut-Karabakh, où l'OSCE est présente par l'entremise du Groupe de Minsk. Il est prévu que les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan se rencontrent dans le courant du mois de février. Je me rendrai dans la région, avant même cette réunion, pour rencontrer les Présidents des deux pays afin de préparer leur rencontre.

Le conflit dit gelé en Moldova-Transnistrie est très compliqué. Ce que l'OSCE doit y tenter est double. Premièrement, il nous faudrait établir une feuille de route sur la manière d'inclure la Transnistrie dans un arrangement fédéral moldove. Deuxièmement, nous devrions créer les conditions qui permettent le retrait de toutes les troupes étrangères du sol transnistrien.

En ce qui concerne le Kosovo, le Conseil de sécurité a nommé M. Martii Ahtisaari au poste de négociateur en chef pour le statut du Kosovo. Je l'ai déjà rencontré à deux reprises, et je continuerai de le faire après ma visite dans la région, plus tard, en février. Nous nous sommes rencontrés vendredi à Vienne. M. Ahtisaari a particulièrement mis l'accent sur le rôle que jouera l'OSCE jusqu'à l'accord final sur le statut, ainsi qu'après celui-ci. En outre, dans la période intérimaire, le rôle de l'OSCE sera très important car c'est l'organisation qui a le plus de représentants et le plus de personnes sur le terrain. Nous sommes représentés au Kosovo même au niveau du plus petit village et dans les zones où le problème des minorités serbes est le plus proéminent. Nous œuvrons très étroitement avec M. Ahtisaari et son équipe. Nous pensons que cela serait une très bonne initiative que l'OSCE reçoive tous les outils pertinents pour remplir cette tâche très importante.

En ce qui concerne les conflits dits gelés, il n'y a pas que la question de leur règlement, en tant que tel, mais également celle de l'environnement. À cet égard, la dimension économique, par exemple, apparaît à nouveau. La coopération et le développement économique transfrontaliers sont très importants. Cela signifie que, si l'on veut régler ces conflits, l'OSCE devrait être présente à long terme pour mettre en place des sociétés pleinement modernes dans ces régions.

La Grèce a posé une question sur le traitement inégal des trois domaines au sein de l'OSCE. Cette remarque a été faite à plusieurs reprises. Je pense qu'il serait bénéfique pour l'OSCE que nous essayons de rééquilibrer les relations entre les trois domaines. C'est la raison pour laquelle nous allons renforcer l'action de l'OSCE dans le domaine politique, à la demande également des différents États participants qui ont fait des propositions très concrètes telles que la promotion de la coopération régionale dans le domaine des transports. Nous aimerions, en particulier, introduire la dynamique du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est en matière de coopération au niveau de l'OSCE.

Il y avait ensuite une question du représentant de l'Argentine sur le rôle futur de l'OSCE. Le rôle futur de l'OSCE dépend bien sûr des États participants, car c'est dans la mesure où ils nous donnent la possibilité de jouer notre rôle que nous pourrions le faire. Il y a parfois des hésitations. Ce que nous souhaitons faire au cours de notre présidence, c'est créer un environnement qui permette à tous les États participants de coopérer pleinement au sein de l'OSCE. Cela signifie aussi que l'OSCE devra acquérir une plus grande visibilité politique qu'elle n'en a eu dans le récent passé.

En ce qui concerne la question du représentant des États-Unis d'Amérique au sujet du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), nous sommes d'avis que l'observation d'élections est une contribution très précieuse à la paix, la stabilité, la modernisation et la démocratie dans la région. Il y a récemment eu beaucoup de débats sur le rôle du BIDDH. C'est pourquoi, par des négociations qui ont pris fort longtemps à Ljubljana, nous nous sommes mis d'accord sur une feuille de route relative aux moyens d'évaluer le BIDDH au cours de l'année à

venir. Sur la base de ce document, le BIDDH présentera une auto-évaluation et posera des questions à tous les États participants. Sur cette base, un rapport sera produit, qui fera l'objet d'un débat public à la prochaine réunion ministérielle à Ljubljana. Dans la préparation des débats de cette conférence ministérielle – qui sera en fait centrée sur le BIDDH et le rôle de la présidence en exercice –, je compte créer les conditions qui donneront au BIDDH tous les moyens de mener à bien sa tâche très importante et m'efforcer de parvenir à un consensus parmi tous les États participants sur la manière de parvenir efficacement à cet objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. De Gucht des précisions qu'il a apportées.

Une fois encore, je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Belgique d'être venu ce matin présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 35.*